



## **AVIS PUBLIC**

## **ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS**

**AVIS PUBLIC EST** donné par madame la directrice générale, greffière-trésorière Me Josée Vendette:

QUE le Règlement numéro 21-542 modifiant le Règlement 21-528 – Règlement concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement pour modifier les délais d'inscription et,

QUE le Règlement numéro 21-543 concernant l'adoption d'un programme d'aide en matière d'environnement (Classe B) et,

QUE le Règlement numéro 21-545 remplaçant les Règlements numéro 10-377, 15-439, 17-469 et 18-483 régissant les assemblées publiques du conseil municipal ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal du 6 décembre 2021.

Ces règlements entrent en vigueur en date du 9 décembre 2021.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau ou sur le site Web de la Municipalité.

DONNÉ à Sainte-Marie-Madeleine, ce 9 décembre 2021.

Me Josée Vendette  
Directrice générale, greffière-trésorière  
M.A.P. Gestion municipale



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Josée Vendette, directrice générale, greffière-trésorière de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie le 9 décembre 2021 minimalement aux deux endroits désignés par le conseil.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 décembre 2021.

Me Josée Vendette  
Directrice générale, greffière-trésorière  
M.A.P. Gestion municipale